



Arrêté relatif à un crédit budgétaire concernant une augmentation de Fr. 227'600.- du montant porté au budget des investissements 2019 pour le remplacement d'infrastructures communales à Bevaix

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 février 2019,

Arrête :

Article premier : Le crédit de Fr. 750'000.- porté au budget 2019 des investissements pour le remplacement d'infrastructures communales à l'occasion de la pose d'un revêtement phonique par le canton sur la RC5 traversant le village de Bevaix est augmenté de Fr. 227'600.- pour être porté au total à Fr. 977'600.-

Article 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 11 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Debat référendaire: 24.04.2019